

FRAIS D'OBSEQUES - INDIGENT - n° 685

Le Maire rappelle à l'Assemblée que Mme Vve ELIOT née BRUANT, vivant seule au lieudit "Les Baraques de LUDRES", est décédée le 02 mars 1974.

En l'absence de membre de sa famille, il a fallu faire procéder aux obsèques en commandant le cercueil et le fossoyeur.

Les frais se sont élevés à :	cercueil (facture DUCRET)	582 F 00
	fossoyeur (facture PINHEIRO)	<u>240 F 00</u>
		822 F 00

L'adresse du fils de Mme ELIOT ayant été portée à notre connaissance après, celui-ci, Monsieur ELIOT André, demeurant à l'Hôtel du Globe, rue des Pipôts à BOULOGNE/MER, s'est présenté en mairie le 19 mars 1974 où il lui a été remis le livret de caisse d'Épargne de la défunte, contenant la somme de 1,702 Francs.

Monsieur ELIOT André s'est engagé par signature à régler les frais d'obsèques ; ce qu'il n'a pas fait malgré plusieurs réclamations.

Les fournisseurs réclament le paiement du montant de leurs factures à la Mairie qui a, par nécessité, passé les commandes.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, décide :

- afin de ne pas léser les fournisseurs, les factures seront payées à l'article 669 du budget communal ;
- la mise en recouvrement des sommes payées sera faite envers Monsieur ELIOT André par les soins du Receveur Municipal après émission d'un titre de recettes.